



Association suisse des banquiers
Monsieur Jörg Gasser
Aeschenplatz 7
4052 Bâle

Genève, le 1^{er} octobre 2021

Lignes directrices pour le traitement des crédits COVID-19

Monsieur,

L'association professionnelle cantonale « Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôtelières de Genève » s'adresse aujourd'hui à vous pour vous faire part de son mécontentement et de sa déception face à l'attitude de l'Association suisse des banquiers. Nos entreprises membres nous rapportent avoir reçu des lettres standardisées de leurs banques leur imposant, sans consultation préalable, un amortissement linéaire des crédits transitoires COVID-19 à partir d'avril 2022. Dans certains cas, les entreprises sont menacées de devoir rembourser les crédits d'ici à la fin de l'année 2021 si elles n'acceptent pas cette condition. Les banques se réfèrent en l'occurrence aux lignes directrices de l'Association suisse des banquiers.

Notre association et nos membres ne comprennent absolument pas comment l'Association suisse des banquiers peut en venir, à l'heure actuelle, à procéder à de telles adaptations unilatérales. Les entreprises ont utilisé les crédits pour maintenir leurs activités et par là même des emplois et n'ont pas toutes eu la possibilité de constituer des réserves. Une enquête représentative menée par GastroSuisse auprès de plus de 3000 entreprises membres montre que plus des trois quarts d'entre elles n'ont pas encore pu rembourser un seul franc des crédits transitoires COVID-19. Une entreprise de l'hôtellerie-restauration sur cinq estime que ses liquidités sont très mauvaises ou même constituent une menace pour sa survie. Depuis mai 2021, après que l'indemnisation des cas de rigueur a brièvement pris effet et empêché le pire, les liquidités se sont à nouveau détériorées de manière significative.

.../...



Pour les PME, la crise du COVID 19 est loin d'être terminée. Les mesures du Conseil fédéral, qui ne reposent pas sur des preuves, peuvent à tout moment entraîner de nouvelles pertes de chiffres d'affaires. Il faut donc partir du principe que l'extension du certificat obligatoire entraînera des pertes considérables de chiffre d'affaires dans l'hôtellerie-restauration. La sécurité en matière de planification est donc tout sauf garantie. Dans cette situation instable, exiger de ces entreprises qu'elles prennent des engagements contraignants en matière d'amortissement est inacceptable.

Nous avons d'autant moins de compréhension pour leur action que l'Etat garantit ces prêts. Les banques ne supportent pratiquement aucun risque. D'autre part, de nombreuses banques bénéficient de garanties étatiques implicites et explicites. La population suisse a déjà dû supporter les risques que représentent ces garanties. Les PME ont, elles aussi, contribué à sauver les banques. L'une des parties a donc déjà prouvé sa solidarité; il serait peut-être temps que les établissements financiers se montrent une fois, eux aussi, solidaires de la place économique suisse. Après tout, les banques sont dépendantes de cette place économique.

Forts de ce qui précède, nous vous demandons instamment de corriger les lignes directrices pour le traitement des crédits COVID-19 dans les plus brefs délais. Toutes les recommandations relatives aux paiements échelonnés doivent être supprimées. Les banques doivent être appelées à rectifier cette situation inacceptable.

Nous espérons que la présente retiendra votre plus vive attention et vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

SOCIETE des CAFETIERS, RESTAURATEURS et
HOTELIERS de GENEVE

Le Président
Laurent Terlinchamp

